

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 3 avril 2024

Liste des délibérations publiée le 11 avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

14

Budget supplémentaire 2024

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE (pouvoir à Mme BAZAILLE jusqu'au rapport n° 2), ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILLIÈRE, MIHOUBI, KOWALSKI, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres absents excusés : MM. REPLUMAZ (pouvoir à Mme LATHUILLIÈRE), GILLET (pouvoir à M. SCHMIDT).

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget supplémentaire présenté ci-après afin de prendre en compte : l'affectation définitive des résultats 2023 et les restes à réaliser pour la section d'investissement.

1. Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2023 :

Il est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre – dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2022 reporté sur la section de fonctionnement (compte 002) :

Fonctionnement exercice 2023	
Recettes de fonctionnement	24 259 806,37 €
Dépenses de fonctionnement	- 21 503 640,75 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 756 165,62 €
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	3 720 362,93 €
Résultat de clôture 2023	6 476 528,55 €

L'excédent dégagé par la section de fonctionnement du budget principal s'établit ainsi à 6 476 528,55 € soit – 1 680,96 € de moins que le résultat déterminé dans le cadre de l'affectation anticipée des résultats 2023 (délibération N°8 du 7 février 2024).

2. Affectation définitive du résultat d'investissement 2023, financement des restes à réaliser sur le BP 2024 :

Il est constitué du résultat comptable, constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre – dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2022 reporté sur la section d'investissement (compte 001) :

Investissement exercice 2023	
Recettes d'investissement (dont 1068)	2 319 292,55 €
Dépenses d'investissement	- 4 986 189,21 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-2 666 896,66 €
Résultat d'investissement N-1 reporté	2 862 766,18 €
Résultat de clôture 2023	195 869,52 €

L'excédent dégagé par la section d'investissement du budget principal s'établit ainsi à **195 869,52 €**, soit au même niveau que le résultat déterminé dans le cadre de l'affectation anticipée des résultats 2023 (délibération N°8 du 7 février 2024) et affecté en excédent d'investissement reporté 2024 R001.

La nomenclature M57 précise que le besoin de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes. Les restes à réaliser (tableau annexe) se chiffrent à 2 461 063,42 € en dépenses et à 661 291,70 € en recettes.

Restes à réaliser recettes	661 291,70 €
Restes à réaliser dépenses	-2 461 063,42 €
Solde RAR	-1 799 771,72 €

Il est alors proposé d'affecter la somme de 1 799 771,72 € en déduction du résultat de fonctionnement 2023, sur le chapitre d'investissement des dotations et mises en réserve, nature 1068.

Voici en synthèse les différentes affectations des résultats 2023 sur le budget 2024 :

- Montant inscrit en report d'excédent de fonctionnement R002 : 2 134 292,35 €
- Montant inscrit en report d'excédent d'investissement R001 : 195 869,52 €
- Montant inscrit en autofinancement en recettes d'investissement 1068 : 4 342 236,20 €
- Montant inscrit en écritures d'ordre de virement entre sections :
 - en dépenses de fonctionnement 023 : + 1 000 000 €
 - en recettes d'investissement 021 : + 1 000 000 €

L'équilibre général du Budget 2024, avec affectation du résultat, est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	RECETTES	
24 216 325,04 €	23 082 032,69 €	Ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement
	2 134 292,35 €	Excédent de fonctionnement reporté R002
1 000 000,00 €		Ordre – Chapitre 023– virement vers l'investissement
25 216 325,04 €	25 216 325,04 €	TOTAL

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	RECETTES	
9 369 657,00 €	5 631 323,00 €	Ensemble des dépenses et recettes d'Investissement
2 461 063,42 €	661 291,70 €	Restes à Réaliser 2023
	4 342 236,20 €	Dotations 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé en investissement
	195 869,52 €	Excédent d'investissement reporté R001
	1 000 000,00 €	Ordre – Chapitre 021 – virement du fonctionnement
11 830 720,42 €	11 830 720,42 €	TOTAL

L'annexe au présent rapport, permet de retracer le détail des ajustements proposés et de visualiser, par chapitre, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le budget supplémentaire n°1 tel qu'il figure dans les tableaux annexés.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget supplémentaire n°1 tel qu'il figure dans les tableaux annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : maquette du budget supplémentaire

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI